

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 16 novembre à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio Culturel de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Mme Christelle PAYE, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle PAYE, Mr David MITTEAU, Mr Claude CARREAU, Mme Laure AGEORGES, Mrs Christophe ARTUR, Michel BOISTARD, Géo CHIRITescu-CRISAN, Mme Emilie GENNY, Mr Jean MORIN, Mme Odile LUCAS, Mrs Emmanuel VAN HUFFEL et Alain YVELIN.

Absents excusés : Mr Paul ROBINET procuration à Mme Christelle Paye et Mme Marie-Jeanne MOUTON procuration à Mme Christelle PAYE

Secrétaire de séance : Laure AGEORGES

En préambule Madame le Maire demande de rendre un hommage aux personnes disparues, Samuel PATY, Vincent LOQUES, Simone BARRETO SILVA et Nadine DEVILLERS et toutes les victimes du BATACLAN, une minute de silence a été respectée.

Modification de l'ordre du jour

Précisions du conseil d'école qui s'est déroulé le lundi 9 novembre 2020

Bons d'achat pour les personnes de 80 ans et plus

Depuis plusieurs années, la commune offre un bon d'achat aux personnes de 80 ans et plus. Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettant pas de connaître la date de réouverture des commerces dits « non essentiels », l'attribution s'est portée vers un commerce « essentiel » donc ouvert et proposant de l'alimentaire convenant à tout régime.

94 personnes seules

18 personnes (couple)

Soit un montant total de 2240 €

Dès le lendemain, ils seront distribués directement aux personnes. Cela permettra de les rencontrer et de voir si elles ont d'autres besoins surtout en cette période difficile.

Approuvé à l'unanimité

N°2020-040 – Action « Bon d'achat »

Madame le Maire rappelle que par délibération du 3 juillet 2020 le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a été dissous.

De ce fait, le conseil municipal décide de perpétuer l'action "Bon d'achat" d'un montant de 20 euros aux personnes de 80 ans et plus,

Les crédits ont été prévus au budget de l'année 2020 et ils le seront chaque année.

Etude des demandes de subventions

Les demandes de subventions ont été étudiées par la commission de finances qui s'est réunie le 9 novembre 2020 et validées par le conseil.

Attribution d'une subvention pour :

- Association du Souvenir Français - Comité du Pays Fort à Vailly 150 €
- Association des Maires Ruraux de France (demande exceptionnelle suite tempête ALEX pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes, appel à la solidarité aux communes et intercommunalité de France) 500€

N°2020-039 -Attribution de subventions pour 2020

Suite à l'étude par la commission de Finances des dossiers de subventions transmis par les associations, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2020 les subventions suivantes :

- Souvenir Français	150 €
- Subvention exceptionnelle "Solidarité sinistrés tempête Alex"	500 €

Soit un total de 650 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : réponse du dossier

Réponse reçue pour la DSIL concernant la transformation et la rénovation de l'équipement scolaire avec une prise en charge à 50%. Le projet représentait la somme de 63 310€ donc une subvention octroyée de 31 655€.

Une demande au SDE a été faite pour une prise en charge de 10% supplémentaire (région relance économique).

Pour les projets à venir, voir pour une adhésion au pack énergétique, cela coûte 60cts/Hab sur une durée de 4 ans pour une prise en charge à 20%.

Pour la réalisation de ce dossier, nous avons l'obligation d'être aux normes de la commission de sécurité et d'accessibilité. Il faudra prévoir des travaux pour les sanitaires et remplacer les marches

par une pente. Les normes d'accessibilité imposent une réalisation totale d'ici 2022, sous peine d'amende.

Les travaux doivent commencer au plus vite, par validation des devis, commande des fournitures. Ils ne pourront se faire que pendant les vacances scolaires et en urgence la porte de l'école élémentaire.

Travaux route de Villegenon : aménagement abords des écluses

Lors d'un Conseil précédent, il avait été validé un devis pour renforcer la chaussée aux abords des écluses d'un montant de 8 480€ HT, buser les deux côtés de la route et demander l'aspect piéton pour rejoindre le bas-côté de la route. Mme Le Maire a réétudié le dossier en consultant les personnes du Département. Les deux écluses sont très rapprochées mais tout en respectant les normes. Du coup un seul côté sera busé. Le devis a été revu à la baisse soit 1 848€ en moins donc montant du devis 6 940€ HT.

L'aspect piéton n'ira pas jusqu'à la route des Naquins comme compris par plusieurs membres du conseil car l'accotement et l'environnement ne le permettent pas, à voir pour un projet « accessibilité ».

Approuvé à l'unanimité.

Point en modification : Conseil d'école

Il a eu lieu le lundi 9 novembre 2020

A ce jour, il y a 65 élèves, 23 en maternelle, 24 en CP, Ce1 et Ce2 et 18 en Cm1 et Cm2 donc un effectif en évolution.

Le nécessaire a été fait pour renforcer et maintenir la désinfection, le maintien des repas en deux services afin de respecter le protocole sanitaire.

Les grands continuent de fréquenter le gymnase (une classe sur deux) avec la désinfection des lieux après utilisation.

Mme Le Maire souhaite que le spectacle de Noël soit maintenu le 14 décembre 2020 à huit clos (demande des institutrices), en espérant que d'ici là pas de nouveau protocole sanitaire, avec la venue du Père Noël pour remettre les cadeaux, goûter proposé par la municipalité.

Points divers

M. David Mitteau propose la parole à M. Géó Chiritescu-Crisan afin d'apporter des explications concernant un mail reçu par rapport à la commission Santé, pour le moment rien à dire de spécifique sur cette commission (offre médicale Ok, maison de santé Ok)

Par contre, faire des actions par rapport au confinement, Oui !

M. Géó Chiritescu-Crisan propose que la commune mette en place un service de portage de repas aux personnes qui les commanderaient auprès d'un restaurant car les repas de Facilavie ne sont pas

au goût de tous ; Mme le Maire répond que ce service n'est pas proposé par la commune. Cette personne devrait s'adresser directement au restaurant ou voir éventuellement pour des courses (légumes, pain...).

La distribution des bons d'achat va permettre de sonder si des personnes ont des besoins et aussi de mettre à jour le tableau des personnes vulnérables de la commune.

M. Christophe Arthur demande concernant les différentes réunions si les comptes rendus sont diffusés aux membres du conseil municipal, notamment en ce qui le concerne sur l'Armée et les Affluents et la Sauldre. Mme Le maire répond que s'il y a un compte rendu de fait, il est directement envoyé aux membres du conseil municipal. M. Christophe Arthur propose d'envoyer ses comptes rendus.

M. Xavier Aoutin est en attente de devis pour une commission, et demande s'il peut avoir un courrier afin de faire accélérer les choses. Mme le Maire répond par l'affirmative.

Mme Laure Ageorges fait le point sur les décorations de Noël, l'avancement des travaux en cours : réparation de 2 étoiles et 2 traverses de candélabres. Des créations sur des palettes sont en cours et si nous avons assez de temps des sapins en palette seront créés.

Par contre nous avons besoin de quelques fournitures et voir aussi pour acheter des décorations (boules, ruban...). Mme Le Maire répond de faire une liste afin d'obtenir un bon de commande.

Laure précise que s'il y a des volontaires pour peindre, ils sont les bienvenus !

M. Alain Yvelin évoque le problème de stockage de vêtements du groupe folklorique qui se trouve dans le local communal mais ce ne sont pas des vêtements mais des vieux bouts de ferraille, bois... Il y aurait besoin d'un grand nettoyage dans ce local.

M. Emmanuel Van Huffel voulait savoir s'il y avait eu des évolutions sur la situation de M. Jean-Paul CHESTIER. Pour le moment, Mr CHESTIER n'est pas reconnu handicapé et ne souhaite pas rejoindre un ephad, Mme Le Maire a interpellé sa tutrice ainsi que la gendarmerie sur son errance alors que nous devons tous respecter le confinement.

L'ordre du jour ayant obtenu un accord complet, la séance a été levée à 20h33.